

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17/06/2021

### Compte Rendu

Etaient présents : Mmes MARQUES DE OLIVEIRA Delphine, MORIOT Eliane, PRYMAS Marie, SCHATZ Christiane, M.CRETAUD Laurent, DELHOUME Jean Philippe, DUCHALET Jérôme, DURAND Jean Pierre, GUERARD Bruno, SIODLAK Daniel, VIRLOGEUX Christophe

Etaient absents excusés : Mme POPOFF Jocelyne (pouvoir donné à Mme MORIOT Eliane), Mme REGRAIN VAYSSE Martine (pouvoir donné à M. Jean Philippe DELHOUME), M.AUTOURDE Eric (pouvoir donné à M SIODLAK Daniel), M. MATHIOU Nathan (pouvoir donné à M. Laurent CRETAUD).

Le quorum étant atteint, lecture est faite des délibérations prises lors du dernier conseil municipal. Adoptées à l'unanimité.

### **DELIBERATIONS**

**DELIB2021/32** : Adoption du plan de financement définitif pour la construction du citystade, de l'aire de jeux et du parcours de santé

M le Maire informe les élus que, suite au dépôt de demande de subvention auprès du Conseil départemental pour la construction du citystade, de l'aire de jeux et du parcours de santé, un accord de principe a été acté.

Il convient désormais de déposer un dossier de demande de subvention pour un accord définitif avec le plan de financement suivant :

Origines	Montants	%	Décisions
Conseil départemental	12 043	30	<i>Accord de principe le 26/04/2021</i>
TOTAL AIDES	12 043	30	
Fonds propres	28 102	70	
TOTAL	40 145	100	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE le plan de financement définitif et charge Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande d'accord définitif auprès du Conseil Départemental et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

**DELIB2021/33** : Déclassement des parcelles ZI n° 119 B, ZI n° 124 et ZI n°128-rue du Moulin

Compte tenu de son implication sur cette délibération, M le Maire donne la parole à M. Daniel SIODLAK, 1<sup>er</sup> adjoint et quitte la salle.

M. le 1<sup>er</sup> adjoint explique aux élus qu'afin de vendre les parcelles sus mentionnées, il convient de les déclasser et les classer en parcelles privées de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (POUR : 11, ABSTENTION : 1, CONTRE : 2 ) accepte le déclassement des parcelles ZI n°119B, 124 et 128.

**DELIB2021/34** : Vente des parcelles ZI n° 119 B, ZI n° 124 et ZI n°128-rue du Moulin

Compte tenu de son implication, M le Maire n'est pas présent dans la salle.

M. le 1<sup>er</sup> adjoint explique aux élus que 2 offres d'achat ont été reçues en mairie pour les parcelles sus visées :

- Mme Duchalet Aurélie propose d'acheter les parcelles au prix de 5 000€

- Le Collectif Citoyen Vaudois propose d'acheter les parcelles au prix de 6 000€.

M. Daniel SIODLAK explique les différents intérêts présentés par les 2 intéressés.

Mme Duchalet Aurélie souhaite acquérir ces parcelles car elles sont attenantes à sa propriété. Elle a pour projet d'ouvrir un poney club et proposer de nouvelles activités de tourisme équestre en lien avec les bords du canal.

Le Collectif Citoyen Vaudois souhaite acquérir les parcelles afin de préserver ces terrains pour l'organisation annuelle de la brocante et pour le symbole de la vie communale et associative qu'elles représentent.

M. Daniel SIODLAK appelle au vote :

- Proposition de Mme Aurélie DUCHALET : 1 ABSTENTION, 2 CONTRE , 11 POUR

- Proposition du Collectif Citoyen Vaudois : 1ABSTENTION, 12 CONTRE, 1 POUR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, valide la vente des parcelles ZI n°119B, ZI n°124 et ZI n°128 à Mme DUCHALET Aurélie au prix de 5 000€ et charge M Daniel SIODLAK, 1<sup>er</sup> adjoint de signer tous les documents relatifs à cette décision.

**DELIB2021/35** : Projet Luxel : Proposition de validation du devis de déclaration de projet de la société Verdi

M. le Maire explique aux élus que, suite au projet de la société Luxel concernant l'installation de panneaux photovoltaïques, une mise en compatibilité du PLU est nécessaire. Pour ce faire, la société Luxel propose la société VERDI pour mener cette mission.

Cette dernière a réalisé une proposition d'intervention pour un coût de 6 517€50.

M le Maire précise que ce coût sera pris en charge par la société Luxel via une convention de mécénat. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 ABSTENTION, 1 CONTRE, 13 POUR), valide la proposition de la société VERDI pour la réalisation de la déclaration de projet de mise en compatibilité du PLU pour un montant de 6 517€50 et charge M le Maire de signer tous les documents relatifs à cette décision.

**DELIB2021/36** : Projet Luxel : Proposition de signature d'une convention de mécénat

M. le Maire explique aux élus que, suite à la nécessité de mise en compatibilité du PLU pour le développement de l'installation d'énergies renouvelables et du coût que cela engendre, la société LUXEL propose de signer une convention de mécénat qui acterait la prise en charge financière par Luxel. Le montant du mécénat est de 6 500€. Ce montant ne comprend pas les coûts des frais de publication, du commissaire enquêteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 ABSTENTION, 1 CONTRE, 13 POUR), valide la signature de la convention de mécénat d'un montant de 6500€ et précise que les frais relatifs à l'enquête publique doivent être également pris en charge par la société Luxel ou la société Verdi. Les élus chargent M le Maire de signer tous les documents relatifs à cette décision.

Séance levée à 20h53